



● **FNAB** ●

Fédération Nationale
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**

Dossier de presse

L'agriculture biologique en France et en Europe : une solution aux crises actuelles ?

Débat public organisé par la
Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

Mardi 5 avril, de 14h à 17h

Auditorium de l'auberge Yves Robert
20 Esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris

FNAB
40 Rue de Malte, 75011 Paris
Téléphone : 01 43 38 38 69
www.fnab.org

Relations Presse
William Lambert
06 03 90 11 19
lambertcommunication@gmail.com

Sommaire

<i>Présentation de la FNAB</i>	<i>p. 2</i>
<i>Contexte du débat</i>	<i>p. 3</i>
<i>Programme de l'après-midi</i>	<i>p. 4</i>
<i>La Charte des Valeurs de la FNAB</i>	<i>p. 5</i>
<i>Un projet de renouveau socio-économique</i>	<i>p. 6 à 11</i>
<i>L'agriculture bio en chiffres</i>	<i>p. 12</i>
<i>Le problème des aides à la bio</i>	<i>p. 13 à 15</i>
<i>La bio en restauration collective</i>	<i>p. 16 et 17</i>



La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

FNAB

Créée en 1978, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) est la voix des agriculteurs bio de France. Seule organisation professionnelle nationale du secteur, elle regroupe 10.000 exploitants au travers de 78 groupements départementaux (GAB) et de 24 groupements régionaux (GRAB).

La FNAB a pour mission :

- d'animer le réseau d'agriculteurs bio qu'elle fédère : elle développe des outils, favorise le partage d'expérience, organise des formations ;
- de défendre et de représenter les agriculteurs bio de France au niveau national et international, notamment auprès des institutions européennes. Elle est associée à ce titre à toutes les évolutions réglementaires qui concernent sa filière.
- d'œuvrer à la promotion de la production biologique par le biais notamment de manifestations et d'outils destinés au grand public comme aux professionnels, tout particulièrement ceux de la restauration.

La FNAB est engagée en faveur d'un développement cohérent, durable et solidaire du mode de production biologique français, qui privilégie les exploitations à taille humaine et s'appuie sur des circuits de distributions fondés sur une relation commerciale équitable et transparente.

FNAB
40 Rue de Malte, 75011 Paris
Téléphone : 01 43 38 38 69
www.fnab.org

Relations Presse
William Lambert
06 03 90 11 19
lambertcommunication@gmail.com

Un débat organisé en clôture de l'assemblée générale de la FNAB

Seule organisation professionnelle nationale représentative des agriculteurs bio, la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) réunit son Assemblée Générale les 4 et 5 avril prochain, dans un contexte marqué par de fortes tensions.

Au dynamisme dont fait preuve la bio s'oppose, en effet, de puissants freins politiques.

D'un côté il existe une importante demande sociétale, avec 82% des français qui font confiance aux produits bio, un marché en croissance de +10% par an, 29.000 exploitants certifiés AB (agriculture biologique) qui font chaque jour la preuve qu'une autre agriculture est possible et de plus en plus d'agriculteurs qui franchissent le cap de la bio (+17% de surfaces en AB en 2015).

De l'autre côté, les aides à la conversion comme au maintien sont menacées dans plusieurs régions, ce qui pourrait donner un coup d'arrêt au développement des surfaces en bio. L'utilisation massive de pesticides dans l'agriculture conventionnelle fait l'objet d'une surprenante complaisance de la part de l'Etat et le Sénat fait barrage à l'introduction progressive de produits bio en restauration collective.

Dans ce contexte tendu, les paysans bio de la FNAB profiteront de leur AG pour réaffirmer, au travers de l'adoption d'une Charte des valeurs, leur conviction que la transition agroécologique est une condition sine qua non pour construire une société plus humaine et plus solidaire. Ils interpellent par ailleurs des représentants de l'Etat, des régions et des acteurs de la grande distribution au cours d'un grand débat public, organisé en clôture de l'AG.

L'Assemblée générale de la FNAB est soutenue par NATEXBIO, le CREDIT MUTUEL et ECOCERT.

Programme du débat

L'agriculture biologique en France et en Europe : une solution aux crises actuelles ?

Débat public organisé par la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB).
Animé par Denis Cheissoux, producteur et animateur de "Co2 mon amour" (France Inter).
Accueil et conclusion de la journée : Stéphanie Pageot, présidente de la FNAB

14h - L'agriculture française à l'heure des choix. Paroles d'experts.

Crise agricole profonde, mobilisation citoyenne sans précédent contre les pesticides : pourquoi doit-on changer de modèle pour sauver notre agriculture ? Comment inscrire ce changement dans un nouveau contrat social ?

Invités :

Romain Ferrari : Directeur général du Groupe Serge Ferrari, exemplaire en matière environnementale et de RSE, Président-fondateur de la Fondation 2019 qui s'est donnée pour mission de "*créer les outils et les processus afin d'orienter l'économie vers une meilleure gestion de notre maison Terre, aux vues des données écologiques les plus universelles possibles*".

Jean-Christophe Bureau : professeur d'économie à AgroParisTech et chercheur associé au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii). Co-auteur de "L'agriculture française à l'heure des choix", note du Conseil d'Analyse Economique de décembre 2015, qui préconise de faire de la préservation du capital naturel un axe central de la politique agricole.

Questions et débats avec la salle.

15h30 - La bio : une solution aux crises actuelles ? Paroles d'acteurs.

Le marché des produits certifiés AB connaît un développement soutenu, un nombre croissant d'agriculteurs souhaite se convertir, les distributeurs investissent le marché : la bio peut-elle changer d'échelle sans perdre son âme ?

Présentation de la Charte des valeurs adoptée par la FNAB (voir page suivante)

Réactions et positions des acteurs économiques et des partenaires : Natexbio, Miramap, Greenpeace, Bio Consom'acteurs...

Questions et débat avec la salle.



● **FNAB** ●

Fédération Nationale
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**

Une Charte fédératrice pour promouvoir la bio comme vecteur de progrès humain

La Charte qui doit être adoptée lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) des 4 et 5 avril 2016, définit les principales valeurs et objectifs qui fondent l'adhésion des paysan-nes bio et de leurs structures locales représentatives au sein du réseau FNAB. Conçue comme un document fédérateur, elle a également vocation à être signée le plus largement possible par tous les acteurs qui se reconnaissent dans le projet qu'elle porte : agriculteurs et agricultrices, organisations citoyennes, économiques (notamment distributeurs) et sociales.

La Charte des valeurs de la FNAB est animée par la conviction que l'agriculture biologique est une alternative agricole, alimentaire et sociétale crédible et nécessaire face aux enjeux environnementaux, climatiques, sociaux et économiques du monde actuel : émission de gaz à effet de serre, pollution de l'eau, érosion des sols, perte de biodiversité, chômage, inégalités entre les populations les plus pauvres et les plus riches.

Au-delà des seules pratiques définies dans son cahier des charges, l'agriculture biologique constitue, en effet, un projet d'évolution profond de l'organisation agro-alimentaire actuelle vers une économie durable relocalisée, plus juste et plus solidaire.

La Charte des valeurs de la FNAB s'organise ainsi autour de trois grands chapitres :
1) Pour une transition écologique de notre société. 2) Pour une économie équitable dans les territoires. 3) Pour une société plus humaine et plus solidaire.

Elle traduit le souhait de voir l'ensemble des surfaces agricoles passer en agriculture biologique, transition qui doit être réalisée en cohérence avec des valeurs et principes, qui vont au-delà de ceux définis par le cahier des charges de l'agriculture biologique européen, et qui s'inscrivent dans une démarche de progrès.

FNAB
40 Rue de Malte, 75011 Paris
Téléphone : 01 43 38 38 69
www.fnab.org

Relations Presse
William Lambert
06 03 90 11 19
lambertcommunication@gmail.com

La bio au-delà d'un mode de production, un projet de renouvellement socio-économique

Claire TOURET

FNAB, chargée de mission filières

L'agriculture biologique a l'ambition de contribuer à la transition écologique et sociologique de l'agriculture. Dans un contexte de crise agricole à répétition, reflet d'un système agroalimentaire poussé à son paroxysme, les agriculteurs bio, conscients des impasses du modèle dominant ont construit au-delà d'un mode de production les prémices d'une nouvelle économie agroalimentaire plus durable et solidaire. Face aux symptômes d'une agriculture en crise¹, les producteurs bio et leurs partenaires proposent des alternatives basées sur la gestion de la diversité des productions, des systèmes et des circuits de commercialisation. Ils inscrivent leur projet commercial dans une approche plus globale et, en premier lieu, dans le tissu social local et l'économie des territoires de production, puis aux différentes échelles territoriales. Enfin, les producteurs bio et leurs organisations contribuent à la construction de filières aux rapports socio-économiques équilibrés incluant le plus grand nombre possible, des acteurs jusqu'aux consommateurs via les transformateurs et distributeurs. Mettre en place ces alternatives implique de porter une attention accrue et soutenue à la concertation entre producteurs, mais aussi avec les acteurs des filières et des territoires, pour sortir du corporatisme, gérer des relations commerciales et également des biens communs. La protection de l'eau, la préservation de la fertilité des sols auxquelles l'agriculture biologique contribue, constituent une partie de ces biens communs. Cela implique d'annoncer clairement ce projet, de faire partager l'importance de valoriser les

performances environnementales et socio-économiques² de la bio, afin de permettre son développement cohérent et fidèle à ses principes fondateurs³.

La FNAB⁴ s'est très tôt souciee de l'organisation commerciale du secteur. Elle prône la complémentarité des différents circuits de commercialisation des produits de l'AB. Circuits courts et vente directe ont toujours eu une place importante en bio notamment par la proximité que ces modes de commercialisation ont développé avec les citoyens (le réseau Biocoop est à son démarrage le regroupement de groupes de consommateurs en lien avec les producteurs). Dès les années 1980, la FNAB et son réseau ont accompagné l'émergence d'Organisations économiques de producteurs bio (OEPB) avec l'ambition d'organiser une mise en marché collective solidaire, et valorisant les performances plurielles, tant économiques qu'environnementales et sociales, de leurs pratiques.

La FNAB a rassemblé les producteurs bio de son réseau et ceux particulièrement impliqués dans les organisations économiques bio de première mise en marché (OEPB) afin d'animer une recherche action (entre 2011 et 2013) permettant une réappropriation par les producteurs du cadre théorique de leur construction de filière. L'enjeu de cette démarche, était de rendre visible les innovations mises en place par les producteurs bio et leurs partenaires, et de les inscrire dans un cadre théorique approprié pour assurer leur pérennité et leur expansion.

Ces travaux ont notamment abouti à la rédaction d'un recueil de fiches « L'Agriculture Biologique : prix Nobel de l'économie » explicitant les dispositifs déployés par les OEPB pour (re) inventer une nouvelle économie agroalimentaire.

Exemples de dispositifs pour une nouvelle gouvernance agroalimentaire

Une des fiches témoigne des dispositifs mis en place au sein des OEPB pour faire vivre un projet collectif par les adhérents. L'article de Jacques Chiron, à

¹ Dépendance aux intrants divers et mondialisés, financiarisation des outils de production comme de

² Plusieurs études montrent l'impact positif de l'agriculture biologique sur l'environnement, le Programme PIREN Seine (Barrinier J. et al, février 2012) par exemple. Le RMT DéveAB a publié sous la coordination de Philippe Fleury un livre Éduagri sur Agriculture biologique et environnement (2011). En termes d'emploi, le nombre moyen d'unités de travail humain par exploitation biologique est de 2,4 contre 1,5 en moyenne générale (Agreste Primeur, n° 224, juin 2012). Cette différence s'explique, selon l'étude, par des effets liés au système de production lui-même et non par des effets de taille de l'exploitation ou d'orientations technico-économiques principales.

³ Ces fondamentaux ont été rédigés, en 1972, par l'FNAM sous la forme de la charte éthique de l'agriculture biologique. Elle définit les objectifs écologiques, sociaux, humanistes et économiques de la Bio.

⁴ Depuis 1978, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB) fédère les associations, toutes filières de production confondues, via les organisations régionales adhérentes au

travers l'histoire de Biolait, nous raconte comment l'expérience humaine collective transforme chacun et le groupe, et aboutit à mettre en œuvre des dispositifs garantissant la poursuite de cette aventure (maintien du quorum de l'AG à 50 %, rencontre de tous les nouveaux adhérents par des administrateurs, réunions régulières des structures locales...). L'entretien de cette vie démocratique au sein des structures, la formation des producteurs sont des notions essentielles, mais l'innovation du nouveau économique se situe, aussi et surtout, dans l'élargissement du partage du projet avec d'autres acteurs des filières et territoires. Nous présentons ici quelques-uns des dispositifs permettant la construction d'une nouvelle économie illustrée par un petit nombre d'exemples. De nombreux autres témoignages concernant l'ensemble des filières de production figurent dans le recueil de fiches⁵.

Sortir du corporatisme, décloisonner les relations commerciales, l'exemple du partenariat Biolait et Système U

Si la place des producteurs doit être tenue, animée, construite et cohérente, ce n'est pas suffisant pour mettre en place un système commercial équilibré et équitable. La concertation, le partage du projet doivent s'élaborer avec l'ensemble des autres acteurs des filières.

Un des principaux enjeux est alors de réunir tous les maillons de la chaîne. Il s'agit de ne pas se limiter à un échange en amont avec le premier acheteur (grosiste ou transformateur) mais bien d'aller le plus loin possible et de se rapprocher du consommateur. Ce décloisonnement des filières permet ainsi aux différents acteurs d'apprendre à se connaître et de comprendre les contraintes et les besoins de chacun. C'est aussi l'opportunité pour les producteurs bio d'explicitier les particularités de leur mode de production et de faire-valoir leurs spécificités. La rencontre entre les acteurs des filières est ainsi le premier pas nécessaire pour poser les bases d'un projet commun et définir les attentes de chacun. Le facteur humain est ici primordial.

En 2010, Biolait fort de son expérience de la démarche « Ensemble pour plus de sens » construire avec le réseau Biocoop début des années 2000, engage un dialogue avec la grande distribution (80 % du lait bio est commercialisé via ses enseignes en France). Le conseil d'administration découvre avec stupeur le fossé d'incompréhension et de méconnaissance existant entre grande distribution et producteurs. Finalement deux représentants de Système U acceptent de venir à l'Ag de Biolait et y découvriront une écoute et un fonctionnement enthousiasmant.

« Ce que j'ai retenu de la naissance du partenariat avec Système U, c'est que la rencontre des hommes est véritablement au centre de la démarche.

Dans une relation, y compris commerciale, c'est vraiment l'élément clé. Les hommes sont la clé d'une démarche d'économie différente et réussie. »

Christophe Baron, Président de Biolait

Une fois la confiance établie, un temps est nécessaire pour approfondir les attentes, les besoins de chacun et cibler/définir ce qui peut réunir les acteurs autour d'un projet commun. C'est dans cet espace que l'appréhension des interdépendances, la prise en compte des aspects sociaux et écologiques se construisent (ou pas). Il s'agit de partager cette volonté de les considérer et de construire une stratégie commune pour les valoriser.

Pour élaborer le partenariat entre Système U et Biolait, les deux structures se sont rencontrées à plusieurs reprises en effectif plus réduit, et les éleveurs de Biolait ont également invité les responsables de Système U à visiter leurs fermes pour qu'ils découvrent les principes de l'agriculture bio.

Lors de ces rencontres, chaque partie prenante a explicité ses motivations et ses exigences pour le partenariat commercial :

- Système U était à la recherche de produits « origine France » pour l'ensemble des produits bio de sa gamme, que l'enseigne souhaitait également développer pour répondre à une forte demande des clients. Système U voulait aussi initier de nouvelles démarches commerciales tripartites avec les industriels et les groupements de producteurs.
- Biolait recherchait un partenariat avec la grande distribution sur le long terme, garantissant un volume progressif de lait acheté par an, permettant ainsi le développement de l'organisation de producteurs.
- Les modalités du partenariat entre Biolait et Système U se sont progressivement précisées, les deux structures recherchant toutes les deux une relation à long terme, dépassant le simple acte commercial :
 - en accord avec le transformateur partenaire, La Laiterie Saint-Denis de l'Hôtel, petite entreprise du centre de la France, Système U et Biolait sont convendus du produit : une bouteille de lait demi-écrémé bio, conditionnée dans un emballage sans opercule et allégé en plastique ;
 - l'augmentation progressive des volumes de lait fournis par les éleveurs a été décidée afin de permettre le développement de Biolait : 5 millions de litres prévus pour 2011, 12 millions pour 2012 et 14 millions pour 2013 (ce qui a été respecté) ;
 - Système U s'est également engagé à reverser une aide de trois centimes d'euro par litre de lait acheté pour aider la conversion en agriculture bio des exploitations laitières.

Pour sceller un partenariat, mais aussi le valoriser et l'inscrire dans le long terme, il s'agit d'instaurer la transparence du producteur au consommateur et de communiquer vers l'ensemble des acteurs. L'instauration de la transparence

final, permet non seulement aux producteurs de peser dans la négociation, en explicitant bien leurs coûts et en prenant connaissance des marges respectives des acteurs de l'aval de la filière, mais assure aussi un prix de vente acceptable par le consommateur car il peut être décomposé et expliqué.

Système U a intégré cette dimension dans son programme de communication : « Des prix bas qui n'ont rien à cacher ». Il décompose dans un spot publicitaire le prix de la bouteille de lait demi-écrémé bio, en expliquant aux consommateurs « qui touche combien ». En 2012, le prix de la bouteille de lait bio d'un litre est décomposé ainsi :



Dans sa communication et y compris sur l'étiquette des produits, le groupement de producteurs est identifié jusqu'au consommateur.

Valoriser la diversité de production et partager une ambition de territoire, l'exemple de la Corab'

La pratique de la bio dans les fermes entraîne une diversité de production qu'il faut valoriser. Les OEPB mobilisent des partenaires à différentes échelles pour tendre vers des valorisations, adaptées au mieux aux différents types de fermes et qualifiés de produits. Les acteurs se rencontrent et s'unissent pour peser plus, se compléter, assoier leurs valeurs, investir dans des outils performants pour maintenir une diversité et éviter une standardisation excessive. La réunion des acteurs s'inscrit dans une proximité de territoire ou/et de sens avec l'ambition de partager un projet de développement de la bio pour le territoire.

La Corab' est une coopérative 100 % bio de Poitou-Charentes, spécialisée dans la production de grains bio pour l'alimentation humaine (avoine, épeautre, blé meunier, lentilles, etc.). Elle regroupe plus de 120 adhérents de la région et a établi de nombreux partenariats avec des acteurs locaux de la filière céréalière bio. Au début des années 2010, La Corab' a souhaité renforcer ses liens

Pour ce faire, la Corab' a :

- d'abord organisé des rencontres avec l'entreprise Léa Nature, implantée dans la région, qui produit des aliments transformés bio pour la GMS, la Minoterie Bellot et Bio Planète qui produit de l'huile de tournesol ;
- intégré aux réflexions Biocoop, partenaire de longue date ;
- participé à la création en septembre 2010 de l'association « Croissance Bio » qui regroupe différents acteurs de la filière céréalière bio et dont l'objectif est de promouvoir la coopération au sein de la filière, par la mise en place d'échanges économiques rentables et pérennes.

Cette association a permis aux différents acteurs d'apprendre à se connaître et de réfléchir collectivement à leur action sur le territoire.

Pour faciliter le développement de la bio, optimiser la collecte des céréales et gérer une grande diversité de grains (plus d'une vingtaine d'espèces), ils ont créé, ensemble, en 2011, la SICCA « Silo Bio Ouest », dont l'objectif était la construction d'un silo de haute technologie, consacré à 100 % à la production biologique.

La création de la SICCA « Silo Bio Ouest » (SBO) a permis de définir le financement et la gestion du silo. Les 7 associés possèdent chacun une part dans le silo : La Corab' (40 %), Léa Nature (8 %), Biocoop (8 %), Bio Planète (8 %), Céréco (8 %), La Minoterie Bellot (8 %) et l'UDCA (Réseau de 18 coopératives agricoles de la région Poitou-Charentes) (20 %). Chaque associé est ainsi entièrement partie prenante du projet, bien que La Corab' soit chargée de l'exploitation du silo. Le projet, d'un montant total de trois millions d'euros, a également été subventionné par l'Agence Bio, le conseil général de Charente-Maritime, la Région Poitou-Charentes et l'UE, à hauteur de 1,2 million d'euros.

L'objectif principal du SBO est d'insuffler sur le site de son implantation la création d'un pôle agro-alimentaire consacré aux produits issus de l'agriculture biologique et regroupant quelques entreprises sociétales, comme Léa Nature qui installerait sur ce lieu une biscuiterie.

Développer la dimension sociale et sociétale du projet avec des partenariats de territoires

Les producteurs bio des OEPB défendent une façon de produire plus respectueuse de l'environnement, favorisant la protection de l'eau et du sol. En plus de promouvoir un mode de production agricole plus exigeant qui impacte positivement leur territoire, ces organisations de producteurs participent également à de nouvelles initiatives au sein de ceux-ci, qui associent activités économiques et actions sociales. Il s'agit notamment de partenariats innovants, mis en place avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et les collectivités locales dans le cadre des circuits de proximité, qui renforcent

Les mécanismes de mise en place des partenariats sont à peu de chose près les mêmes que ceux décrits précédemment : mise en relation des acteurs du territoire, confiance, partage du projet, définition d'une stratégie...

La production de fruits et légumes bio a beaucoup d'atouts pour développer de tels partenariats de territoire : production ne nécessitant pas de transformation mais de la préparation (agréage, conditionnement, distribution, etc.), exigeante en temps de main-d'œuvre, dont la consommation gagne en intérêt avec la fraîcheur des produits et est encouragée pour répondre à des problèmes de santé publique. Aussi, les OEPB de fruits et légumes expérimentent de tels partenariats avec les structures d'insertion et des collectivités territoriales.

Notons les paniers du Val de Loire qui associent au sein de Val Bio Centre, producteurs bio et jardins d'insertion du réseau Coccagne et travaillent la proximité avec les consommateurs. Dans leur sillage, Bio Loire Océan (association régionale de producteurs de fruits et légumes bio des Pays de la Loire) s'est rapproché de deux structures d'insertion pour monter les « Paniers Bio Solidaire », l'association comprend un collège « producteurs » et un collège « insertion » permettant une gouvernance partagée du projet. Les compétences sont réparties, les structures d'insertion se chargent de la confection des paniers et de la logistique de distribution.

La coopérative Norabio, située dans le Nord-Pas-de-Calais, regroupe une centaine de producteurs de fruits et légumes bio, dont les systèmes de production sont très variés et représentatifs de la diversité des types d'exploitation agricole de la région. L'objectif de Norabio est d'assurer aux producteurs des débouchés pérennes en tenant compte de la diversité de systèmes de production des adhérents et en organisant ainsi une complémentarité entre les différents circuits de commercialisation. Pour ce faire, la coopérative propose à ses adhérents différents circuits de commercialisation : circuits courts ou longs, vente en frais ou pour la transformation. Les circuits courts se matérialisent par la livraison hebdomadaire depuis 2004 de paniers bio sur l'agglomération de Lille, les « Biocabas ». Norabio a développé des relations étroites avec les entreprises d'insertion pour la confection de ceux-ci et leur distribution. Les producteurs ont aussi souhaité renforcer la dimension sociale du projet en agissant sur l'accessibilité de leurs produits. L'objectif était de faciliter l'accès des familles à faibles revenus à des produits bio.

Pour mettre en place ce projet :

- les adhérents de Norabio ont sollicité le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas-de-Calais (Gabnor) qui, en tant que structure associative, est habilité à signer des conventions avec les collectivités territoriales ;
- ils ont pris contact avec le Conseil Général du Nord et les centres sociaux du

étude recommande notamment la mise en place, conjointement à un dispositif de subvention des paniers, d'un programme de sensibilisation autour de l'alimentation pour induire un changement durable des habitudes de consommation.

Depuis 2007, le programme des « Biocabas accessibles » propose ainsi aux familles inscrites auprès des centres sociaux :

- des paniers bio à prix réduit (~50 %), la différence de prix entre le tarif proposé aux familles et le prix de vente initial du Biocabas est prise en charge par le Conseil Général du Nord ;
- des cours de cuisine pour la découverte des produits bio dispensés par les centres sociaux.

Les familles bénéficiant du programme « Biocabas accessibles » n'ont pas à s'abonner pour recevoir les paniers mais peuvent passer commande toutes les semaines, ce qui ne les oblige pas à avancer la somme pour le trimestre complet.

Faire société autour de l'alimentation

Des plates-formes dédiées à la restauration collective bio ont émergé un peu partout en France depuis les années 2000. Au-delà du travail pour un approvisionnement local, durable et solidaire (plusieurs plates-formes travaillent également avec des structures d'insertion par la création de légumineuses par exemple), elles ambitionnent d'apporter, via la restauration scolaire dans un premier temps, une alimentation de qualité au plus grand nombre. Elles élargissent souvent leur partenariat avec des acteurs locaux de développement (GAB, GRAB), de transformation de produits biologiques et avec les collectivités territoriales. Ce qui parfois se formalise par la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. La plupart de ces plates-formes sont rassemblées au sein de MBIM⁶ et ambitionnent de porter un débat autour de l'agriculture et de l'alimentation sur les territoires, qu'elles souhaitent partager largement avec un collectif de structures de diverses natures pour une nouvelle gouvernance agroalimentaire !

Au cœur d'un nouveau système agroalimentaire réside le partage d'un projet de préservation de biens communs et de bien vivre ensemble étroitement lié à l'échange commercial. Ce qui implique la coopération de chacun des acteurs pour rémunérer les coûts qui y sont liés et établir un lien jusqu'aux consommateurs citoyens. Les relations entre les hommes sont essentielles pour fonder le projet, il convient ensuite d'établir une gouvernance multi partenariale et

⁶ Manger Bio Ici et Maintenant est une association créée en 2010 par des OEPB Restauration Collective. Ce réseau national rassemble aujourd'hui 14 structures adhérentes qui mutualisent leurs stratégies et leurs moyens pour répondre à la demande en produits bio de la Restauration Hors Domestique (RHD) des

des dispositifs de gestion et de suivi pour veiller à l'efficacité économique mais aussi sociale et environnementale dans la mise en oeuvre des projets.

Bibliographie

- FNAB, J. Aubert, C. Tourret (2014), Recueil « L'agriculture biologique : prix Nobel de l'économie ? ».
- FNAB, C. Tourret (2013). « Recherche action sur les innovations de l'économie Bio », *Innovation agronomique*, vol. 32, p. 45-60.
- MEDDE-IFORE avec la participation de la FNAB (2012). « Le bio accessible à tous » (Film sur les BiocABas)
- Val Bio Centre (2011). « Les Paniers Bio du Val de Loire : pour manger bio, local et solidaire ! » film.

L'agriculture bio en chiffres

(source : Agence Bio)

La bio représente

4,9% de la Surface agricole française (contre 2% en 2007)

6,5 % des fermes (28 725 fermes)

10% des emplois agricoles

L'accélération des conversions en 2015

+ 17% de surfaces certifiées par rapport 2014 : elles couvrent désormais 1,3 millions d'hectares

+ 182,3% (presque x3) de surfaces en 1^{ère} année de conversion : 77 924 ha en 2014, 220 000 ha en 2015

+ 107% pour le total des surfaces en conversion : 148 339 ha en 2014 et 307 000 en 2015.

Une dynamique portée par une demande citoyenne

Un marché de 5,5 milliards d'euros en croissance de 10% par an depuis plusieurs années

65% des français consomment du bio régulièrement (au moins une fois par mois)

90% occasionnellement

82% des français font confiance aux produits bio

78% estiment que la bio est une solution face aux problèmes environnementaux.

Un impact positif sur l'emploi

Avec un peu moins de 5% des surfaces agricoles les fermes bio sont responsables de 10% des emplois du secteur. On estime que l'agriculture bio génère en moyenne 60% de main d'œuvre supplémentaire par rapport à l'agriculture conventionnelle.



Communiqué de presse 25 février 2016

NON A LA FIN PROGRAMMÉE DES AIDES À L'AGRICULTURE BIO !

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), le Syndicat des transformateurs et distributeurs bio (SYNABIO) interpellent les Présidents de Région, le Ministre de l'Agriculture, et appellent à la mobilisation à l'occasion du Salon de l'Agriculture.

Sur fond de crise agricole et alors que les organisations professionnelles et l'Etat s'étaient engagés dans un programme ambitieux de développement de l'AB, les aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique sont gravement menacées !

- ➔ dans plusieurs régions les aides programmées pour la période 2015-2020 sont d'ores et déjà épuisées, comme dans le Centre et en LRMP¹ ;
- ➔ dans d'autres elles sont pour la première fois drastiquement restreintes ou plafonnées, comme par exemple en LRMP et en PACA².

Pourquoi ? Parce qu'un nombre croissant d'agriculteurs souhaite passer à l'agriculture biologique et que ce mouvement a été largement sous-estimé !

Les pouvoirs publics doivent soutenir cette perspective d'avenir dans une logique économiquement et écologiquement responsable. Sur un marché intérieur en croissance de 10% par an, les milliers d'exploitants qui veulent passer à la bio doivent – sans exception – être soutenus et accompagnés dans leur projet de conversion.

¹ Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

² Provence Alpes Côte d'Azur

Etat des lieux des aides dans les différentes régions :

Enveloppes déjà consommées

Dans de nombreuses régions, les enveloppes dédiées à la bio ne suffiront pas à couvrir les besoins pour rémunérer les agriculteurs bio et les agriculteurs en conversion et ce, dès 2016. En Midi-Pyrénées 88,8 millions sont déjà consommés en 2015, sur une enveloppe prévue de 90 millions d'euros sur la période 2015-2020. En Région Centre les 27 millions prévus sont presque intégralement consommés, malgré le plafonnement et la priorisation.

Des enveloppes insuffisantes - Des plafonds revus à la baisse et l'aide au maintien menacée

Dans d'autres régions les arbitrages limitant de façon importante les aides au maintien en agriculture biologique (plafonnement, règles de priorisation...etc) permettent de pallier légèrement l'insuffisance de l'enveloppe. En Bretagne, Pays de la Loire ou Lorraine la moitié de l'enveloppe est déjà engagée. Les possibilités de financement jusqu'en 2020 dépendront évidemment du rythme des conversions. En région PACA, l'aide au maintien étant quasi inexistante, l'enveloppe inférieure de moitié à ce qui serait nécessaire sur la période n'est pas non plus intégralement consommée. Par ailleurs, en Auvergne une certaine distorsion de concurrence s'installe avec la mise en place d'un plafond en 2016, sans effet rétroactif. En Champagne-Ardenne, les premières prévisions pourraient entraîner la remise en cause de l'aide au maintien et des engagements politiques pris par l'équipe précédente, le Conseil Régional proposant déjà un abaissement des plafonds (fixé, pour l'aide au maintien à 15 000 € de 5 à 10 ans, puis à 7500 € au-delà).

Compenser l'absence d'aide maintien par des MAEC ?

En Région Languedoc-Roussillon, seuls 2-3 territoires ont joué le jeu d'inclure l'enjeu de l'Agriculture bio dans leurs Projets Agro-environnementaux et climatiques (PAEC), considérant qu'il était intéressant que les anciens bio restent en bio. Cela permet de « sauver » 30 agriculteurs bio qui ont ainsi accès à des MAEC. Cependant, la règle générale donne priorité aux changements de pratiques.

Quelle fongibilité des enveloppes entre MAEC et aides bio ?

Cette fongibilité, à l'origine, devait permettre de répondre au déficit de budget sur les aides bio. Elle n'est pour l'instant évoquée dans aucune région. En effet, les enveloppes dédiées aux Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont également en tension dans la plupart des cas. Cela peut même laisser craindre que des fonds soient transférés en faveur des MAEC pour rémunérer des pratiques moins vertueuses que l'agriculture biologique, dans le cadre de mesures parfois non accessibles aux producteurs bio. C'est le cas en Bretagne où l'accès à une MAEC système polyculture élevage, par ailleurs plus intéressante financièrement que les mesures bio, risque d'être refusé aux producteurs bio pour éviter une surconsommation de l'enveloppe.

Ainsi, certains producteurs ayant achevé leur période de conversion et ayant fait le choix de pratiquer l'agriculture biologique il y a quelques années risquent de n'avoir accès à aucune mesure du second pilier de la PAC.

Les systèmes sans pesticides sont loin d'être les mieux rémunérés

Le montage des Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) est souvent avantageux et permet d'attendre rapidement des montants à l'hectare assez élevées, parfois supérieures aux aides bio. Ainsi les bénéficiaires de ces aides, bien qu'inscrits dans une démarche de progrès, continuent d'utiliser des pesticides tout en étant mieux rémunérés que les producteurs bio.

10

SOCIÉTÉ

Alerte neige et verglas en Ile-de-France

LA RÉGION PARISIENNE est placée en vigilance orange. Une alerte à la neige et au verglas a été annoncée hier par Météo France pour cette nuit, et elle doit continuer jusqu'à la mi-journée aujourd'hui. « Soyez très prudent et vigilant si vous devez vous déplacer, et respectez les éventuelles restrictions de circulation », précise Météo France. « Les précipitations pourraient atteindre un caractère continu sous forme de neige et de pluie mêlées. Les Yvelines et le Val-d'Oise sont les départements les plus exposés ; toutefois, nous ne pouvons pas exclure le reste de l'Ile-de-France. La couche atteindra 1 à 3 cm, et localement 5 cm. » La neige devrait aussi être présente en plaine dans les Alpes-Maritimes, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. Ces conditions météo pourraient donc ralentir la route des retours de vacances.

Zika peut entraîner des microcéphalies

LA PREUVE scientifique est désormais établie. Zika peut, dans certains cas, provoquer la microcéphalie du fœtus, selon une recherche publiée hier. Jusqu'à présent, cette relation de cause à effet n'avait pas été prouvée formellement. Le virus était cependant fortement soupçonné d'être à l'origine de nombreux cas de microcéphalies, observés en particulier au Brésil où l'épidémie a explosé. Cette malformation, grave et irréversible, se caractérise par une taille anormalement petite du crâne et du cerveau des nouveau-nés. La preuve a été apportée par des scientifiques de l'Institut d'ingénierie cellulaire à l'université Johns Hopkins située à Baltimore (Etats-Unis) dans la revue américaine « Cell Stem Cell ». A ce jour au Brésil, pays le plus touché par l'épidémie, 583 cas de microcéphalie ont été confirmés depuis octobre 2015, soit quatre fois plus que la moyenne annuelle historique.

Qui veut la peau du bio ?

ALIMENTATION. De nombreux cultivateurs passés au bio sont dans une situation financière difficile car des régions suspendent les aides, face à l'afflux de demandes.

ALORS QUE LE SALON de l'agriculture se termine demain, le bio semble victime de son succès. Face à la ruée des agriculteurs vers le label vert, les aides promises pour passer de l'agriculture conventionnelle au sans engrais chimiques et sans pesticides sont presque siphonnées. Ce sont les régions qui ont récupéré cette compétence l'année dernière, avec des enveloppes prévues pour cinq ans (2015-2020).

Or les budgets dédiés sont déjà plafonnés ou complètement à sec. « Dans la région Centre (NDLR : nom de la région avant le redécoupage territorial), les 27 millions prévus sont déjà consommés, et les robinets sont coupés net. En Midi-Pyrénées, 88,8 millions sont partis sur

une enveloppe totale de 90 millions. En Bretagne, Pays de la Loire ou en Lorraine, la moitié de l'enveloppe est déjà engagée », énumère ainsi Stéphanie Pageot, présidente de la Fnab, la Fédération nationale d'agriculture biologique. En conséquence, c'est toute la filière, du champ aux étalages, qui s'inquiète. L'assemblée permanente des chambres d'agriculture, le syndicat des transformateurs et distributeurs bio Synabio et les coopératives Coop de France tiennent ensemble la sonnette d'alarme. Ils interpellent tous les financeurs... depuis le ministre de l'Agriculture jusqu'aux présidents des conseils régionaux afin qu'ils prennent « les mesures nécessaires pour que tous les agriculteurs qui souhaitent pas-

ser au bio bénéficient des aides à la conversion et au maintien ».

Le marché a progressé de 10 % l'année dernière

Visiblement les budgets publics n'avaient pas anticipé la ruée vers le label vert. Les surfaces engagées en agriculture biologique ont bondi de 17 % l'année dernière. Or c'est surtout le début qui est dur, parce qu'on ne peut vendre ses produits avec la précieuse étiquette bio, et donc les prix bio, qu'après trois ans. Et les rendements sont plus faibles. Ensuite, le nouveau « bio-man » tire son épingle du jeu. Gildas Lorient, qui a fini sa « conversion » l'année dernière, peut en témoigner, il élève des vaches à lait à Soudan (Loire-

Atlantique) : « L'alimentation me coûte désormais moins cher, parce que les bêtes pâturent et je n'ai pas à acheter des tourteaux de soja et de colza, explique-t-il. Et les prix sont intéressants. » Il vend ensuite entre 400 et 450 € la tonne de lait bio, contre environ 300 € en conventionnel. On comprend alors que les agriculteurs sont nombreux à se presser au portillon. Trop nombreux ? En fait, les budgets ont été sous-dimensionnés dès le début. On évoquait ces problèmes de financement depuis 2014 », soupire Théophile Meneau qui vient de convertir, à Marclay-sur-Vienne, 22 ha de céréale au bio et s'en mord les doigts (Vienne).

Stéphanie Pageot prévient : « In fine ce sont les consommateurs qui vont payer. Parce que les producteurs risquent de se rattraper sur les prix du marché et parce que l'offre va être limitée. » Elle craint un attérissement difficile pour une « partie de l'agriculture qui tire son épingle du jeu ». En effet, les Français, échaudés par les scandales alimentaires ou la possible présence de perturbateurs endocriniens dans leurs assiettes, ont un bon appétit pour l'alimentation bio. Le marché a encore progressé de 10 % l'année dernière.

ÉMILIE TORGEMEN



Les fruits et légumes bio trouvent désormais preneurs dans les rayons des supermarchés. (Photo-PQR/cie la République Lorraine/Julio Pelaez)

Et pourtant, on l'adore !

Plus de six Français sur dix (65 %) disent avoir mangé régulièrement bio l'année dernière. C'est une progression ultrarapide, puisqu'ils n'étaient pas quatre sur dix (37 %) en 2013. Et la proportion atteint neuf sur dix pour ceux qui grignotent bio occasionnellement. Selon l'Agence Bio qui vient de dévoiler son bilan 2015, l'an passé a donc battu le « record d'acheteur et de consommateurs de produits bio ». Le marché pèse désormais 5,5 Mds€, calcule l'organisme : c'est 10 % de plus qu'en 2014. Résultat les surfaces bio ont bondi pour atteindre 1,3 million d'ha fin 2015.

É.T.

« Je suis dans l'impasse »

Clarisse Péron, productrice bio de luzerne, qui ne bénéficie plus d'aides

CELA SONNE comme la morale d'une triste fable : Clarisse voulait planter du bio, elle se retrouve... le bec dans l'eau. Cet été, cette productrice de luzerne de Mézières-en-Gâtinais (Loiret) s'est décidée à « franchir un cap » et à passer au zéro pesticide sur 42 ha. « Soit près de la moitié de mes terrains, c'est énorme ! » insiste l'agricultrice. En juin, elle a donc consciencieusement rempli les papiers pour sa « conversion » en patronne d'exploitation familiale de l'administratif paysan.

Bonne élève, elle a trouvé un débouché avec un contrat de production avec une usine voisine pour produire des granulés pour les lapins ou les vaches bio. La région Centre (NDLR : nom de l'ancienne région) devait lui accorder des aides au nom de la « reconnaissance pour services environnementaux ». Mais, en décembre, elle a appris



que dans sa région l'enveloppe des aides au bio prévue était à sec. Déjà ! « La région a purement et simplement coupé les robinets. En rompant une promesse en quelques mois à peine, on condamne les agriculteurs bio. » La jeune femme connaît des voisins adeptes du bio qui n'ont pas encore sauté le pas et qui, à cause de ce « couac », resteront à l'agriculture traditionnelle. « Un choix que je n'ai plus, j'ai déjà semé, je suis dans l'impas-

se », glisse Clarisse Péron, qui dénonce « un coup d'arrêt » pour une filière qui a pourtant le vent en poupe auprès des consommateurs.

Le bio n'est pas rentable tout de suite

Avec des prix à la tonne deux fois plus élevés pour du bio par rapport au conventionnel, récupérer le label est rentable, mais pas les premières années. Parce qu'il faut trois ans pour obtenir la précieuse étiquette verte, le temps de décontaminer la terre. Même si l'on investit dès le premier jour et que l'on voit ses rendements baisser immédiatement, on n'est payé au prix du bio que la troisième année. L'énergie que productrice de luzerne n'a pas perdu espoir. Depuis son lopin de terre du Loiret, elle a écrit une lettre ouverte au commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, pour l'alerter de la situation. É.T.

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Régisseur : AGENCE FERRARI
7, rue Sainte Anne - 75001 PARIS
Tél. : 01 42 96 05 50 - Fax : 01 42 86 08 21
agence@ferrari.fr - www.ferrari.fr

FERRARI
AGENCE DE PUBLIQUÉ

77 Vente sur réitération des enchères publiques au Palais de Justice de MELUN - 2 Avenue du Général Leclerc, le jeudi 7 avril 2016 à 14h
à TOURNAN EN BRIE (77) - 30, rue des Prés Bataille
UNE MAISON d'habitation sur sous-sol total de 7 pièces principales. Les lieux sont occupés
Mise à Prix : 120.000 €
CONSIGNATIONS POUR ENCHÈRES (par chèques de banque) : 12.000 € à l'ordre du Bâtimentier sequestré - 12.000 € à l'ordre de la CARPA.
Montant de l'adjudication du 20/09/2012 : 241.000 € - Montant de l'adjudication sur surenchère du 07/02/2013 : 265.000 € - Montant de l'adjudication sur réitération du 03/10/2013 : 221.000 € - Montant de l'adjudication sur réitération du 07/05/2015 : 223.000 €
S'adr. pour tous renseignements à : La SCPA MALPEL & Associés, Avocats 21 avenue Thiers à MELUN CEDEX (77) - T. : 01.64.10.26.67. Pour consulter le cahier des conditions de la vente s'adresser au greffe du JEX près le TGI de MELUN.
Visite sur place : le mardi 29 mars 2016 de 15h30 à 16h30

10 mars 2016

Les sénateurs suppriment l'objectif de 20% de produits bio en restauration collective : un coup dur porté aux collectivités locales et aux citoyens

Mercredi 9 mars 2016, une majorité de sénateurs ont rejeté l'objectif de 20% de produits bio en restauration collective (proposition de loi « manger local »). Faute de temps, l'examen a été reporté.

La FNAB souhaite que le gouvernement soutienne jusqu'au bout cette proposition de loi et ses objectifs d'intérêt général soutenus par de très nombreuses collectivités et en phase avec les attentes des citoyens.

x x x

La bio : un levier indispensable pour un nouveau développement économique local

Dans le contexte d'une crise agricole grave, et de celui du scandale des pesticides, le développement de la bio est une solution d'intérêt général. Alors qu'il faudrait 400 000 hectares pour fournir 20% de bio en RHD (restauration hors-domicile), déjà 220 000 hectares ont été convertis entre 2014 et 2015. La bio locale représente déjà 10% de l'emploi du secteur. La bio permet de diminuer le coût des actions de dépollution lié à l'agriculture chimique et la pression fiscale induite sur les habitants (+7 à 12% sur les factures d'eau).

Au possible nous sommes tenus ! Un objectif de 20% déjà atteint dans de nombreuses collectivités

Des collectivités locales volontaires ont déjà introduit plus de 20% de produits bio dans leurs cantines (Drôme, Grenoble, Bordeaux, Pyrénées orientales etc.). Dans cette dynamique, les élus des collectivités locales ont besoin d'un cadre d'orientation et d'une légitimité pour oser une commande publique innovante, au plus près des attentes de leurs concitoyens (88% des parents attendent des produits bio pour la cantine et 73% des actifs sur leur lieu de travail – CSA 2015).

Il est regrettable qu'une majorité de sénateur reviennent sur leurs engagements du Grenelle de l'environnement et montrent - une fois encore ? - le décalage avec les attentes sociétales et les innovations des élus des collectivités, tous bords politiques confondus. La FNAB appelle le gouvernement à poursuivre son soutien à cette proposition de loi dans le cadre de l'agenda parlementaire et de la réintroduction de l'objectif des 20%.

Contact presse : William Lambert, lambertcommunication@gmail.com, 06 03 90 11 19

>> voir le plaidoyer sur site « repas bio » : <http://www.repasbio.org/la-loi-sur-lancrage-territorial-ou-en-est>

>> voir les exemples d'expériences réussies : <http://www.restaurationbio.org/>

>> des actions de développement local avec la bio : <http://www.devlocalbio.org/>



• FNAB •
Fédération Nationale des
Associations Bio

Capacité des filières bio à fournir la restauration collective : Stop aux idées reçues !

« Les filières bio ne sont pas en capacité de fournir la restauration collective » : voilà un argument encore trop souvent entendu de la part des pouvoirs publics, qui révèle une forte méconnaissance de la réalité agricole française.

■ Moins de 400 000ha sont nécessaires pour fournir les 20% de bio en restauration collective

A l'aide du « convertisseur alimentaire » de Terres de Liens¹, nous avons estimé les surfaces agricoles nécessaires : moins de 400 000ha suffiraient² à fournir 20% de produits bio en restauration collective (3 milliards repas / an). Pour rappel, l'agriculture bio représente 1,3 million d'ha en France fin 2015 et 220 000 ha ont été convertis, uniquement en 2015. Par ailleurs, la grande majorité (76%) des produits bio consommés en France provient déjà de France (et parmi les importations, la moitié est constituée de produits exotiques et de spécialités gastronomiques que l'on ne produit pas en France).³

Quoiqu'il en soit, ce débat est théorique : les acteurs de terrain savent bien que ce n'est pas une question de quantité mais d'organisation de filières et d'adéquation entre offre et demande locales.

■ Les producteurs bio sont déjà organisés et attendent les commandes !

S'il est vrai qu'en 2008, lors du Grenelle de l'Environnement, les filières bio françaises étaient encore peu organisées pour approvisionner le marché de la restauration collective, ce n'est plus le cas en 2016 ! En effet, les producteurs bio, motivés par la dynamique du Grenelle, se sont organisés collectivement et ont créé des structures spécialisées pour la restauration collective dans de nombreux territoires. Cela répondait aussi à une demande des restaurants d'avoir un unique interlocuteur regroupant l'offre bio avec un minimum d'intermédiaires.

¹ <http://convertisseur.terredeliensnormandie.org/>

² Par souci de simplicité, le calcul est basé sur les quantités moyennes consommées pour un repas du déjeuner par un adulte, ce qui surestime grandement le résultat obtenu (le secteur scolaire représente à lui seul 38% de la restauration collective par exemple). Par ailleurs, les 20% sont calculés en nombre de repas et non en chiffre d'affaires.

³ Source : Observatoire de l'Agence Bio – conférence de Presse du 27/02/2016